L'ABEILLE.

PAR BULLIET, MAGNE & CO.
No. 5, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

[illegible] par an, pour la feuille [illegible] payables d'avance [illegible]

LES ANNONCES qui ne seront [illegible] que par intervalle [illegible]

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle [illegible] le double du prix des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui [illegible]

AUCUNE ANNONCE [illegible]

LES THEATRES [illegible]

LES ANNONCES [illegible]

Bateau à vapeur MADISON pour St. Louis.—Ce bateau, sous le commandement du capitaine Freeland, est actuellement prêt à recevoir du fret et en ayant déjà une grande partie engagée partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bonnes emménagements, s'adresser au bord du bateau, ou à

JOHN R. SHAW & Co.
24, rue Poydras

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON.
Arrangement pour l'Eté.—Le bateau à vapeur WALKER, bon marcheur, trant peu d'eau, capitaine J. A. Bourgeat, partira de la Nouvelle-Orléans au bout du chemin de fer du lac Pontchartrain, tous les mardis, jeudis et samedis, chaque semaine, [illegible] Lewisburg et Madisonville, [illegible] la belle ville de Covington. [illegible]

Le Walker, arrivé de la Nouvelle-Orléans, les samedis de chaque semaine, [illegible] Madisonville, sera de retour le [illegible]

[illegible]

Paquet hebdomadaire entre la Nlle. Orléans et Mobile. Le steamer ECHO, capitaine H. Little, [illegible] reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux mêmes endroits et arrivera au Rail Road le lundi à 6 heures.

Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à [illegible] le mercredi à 6 heures.

Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures, [illegible] aux endroits ci-dessus, et arrivera à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.

L'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira [illegible] 21 courant, à 6 heures. Pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

GINN & DUNN,
54, Nlle. Levée

AVIS AUX CHARGEURS

Le bateau à vapeur paquebot régulier PERSIAN, [illegible] au bout de la rue St. Louis et recevra du fret pour le [illegible] de Clinton et Port Hudson, celui de West Feliciana et le Bayou Sarah. Il continuera ses voyages comme par le passé. Pour plus amples informations, s'adresser à bord, au capitaine Hart, ou à

BOGART & HAWTHORN,
STETSON & AVERY.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires.—Le fin marcheur GEN'L. HARRISON, capitaine Batchelder, navigue comme paquebot régulier pendant toute la saison, entre cette place et les ports ci-dessus mentionnés, partant de la Nouvelle Orléans tous les Dimanches [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

HENRY TETE,
13, rue Conti.

BATEAU DE LA VALLÉE DES ETATS-UNIS.—Le steamer ROB FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer [illegible] ZEPHYR, capitaine J. P. Smith, fera ses voyages comme paquebot régulier pour [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée.

CABOTAGE.

POUR PHILADELPHIE.—Le paquebot SARAH HANDS, [illegible] Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord [illegible] ou à

JAMES D. DENEGRE,
16, rue de la Douane

POUR NEW YORK.—[illegible] Le navire LOUISVILLE, [illegible] pour fret et passage, [illegible] s'adresser à bord [illegible]

JAMES E. WOODRUFF,
[illegible] rue du Camp

POUR BOSTON.—Le paquebot [illegible] BOSTONIAN, [illegible]

JOHN A. MERRITT, [illegible] rue du Camp, ou à [illegible] WHITING, [illegible] Camp

POUR BOSTON.—Le navire RIALTO [illegible]

[illegible] WHITNEY,
JOHN A. MERRITT,
[illegible] Camp.

POUR BALTIMORE.—La barque ST. MARY, capitaine Myrick, [illegible] Pour fret ou passage [illegible]

[illegible] BEDFORD & BECK,
[illegible] rue de la Douane

POUR PHILADELPHIE.—Le navire bon marcheur ST. LOUIS, capitaine [illegible]. Pour fret ou passage, [illegible] s'adresser à bord [illegible] ou à

JAMES D. DENEGRE,
16, rue Douane

A LOUER [illegible] en briques, [illegible] rues Bourgogne et [illegible]

R. BRUGIER,
9, rue St. Louis

A LOUER [illegible] de l'Esplanade [illegible] Bourbon. S'adresser

R. BRUGIER,
[illegible] rue St. Louis

A LOUER [illegible] magasin avec magasin de [illegible] M. Thos. Barrett & Co. [illegible]

STETSON & AVERY,
[illegible] rue Gravier

A LOUER [illegible] Gravier No. 90 bien convenable pour [illegible] MM. Cammack & Knoggold. [illegible]

STETSON & AVERY, 56, Gravier

MAISONS ET MAGASINS A LOUER.—[illegible]

[illegible]

MAISONS A LOUER.

UNE MAISON [illegible]

[illegible]

GONGEVILLE & LACROIX

TOILE [illegible]

W. C. HEWES & Co,
[illegible] rue Natchez

BECHLER & STERN
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Encoignure des rues de la Commune et Tchoupitoulas

[illegible] toutes sortes de marchandises à prix raisonnables
10 juin

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.
BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nlle. Orléans, 17 mai 1841.

LA récompense ci-dessus est offerte par cette institution, pour l'arrestation et la livraison de P. H. Kernion, jusqu'à dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, qui [illegible] tribunaux de cette ville. [illegible]

Par ordre de la Direction.
WM. E. LEVERICH, Caissier.

[illegible] DE RECOMPENSE.
Banque de la Louisiane.

LA récompense ci-dessus est offerte à celui qui arrêtera Jules L. Daunoy [illegible] et Charles Zénon [illegible]

[illegible] $1000 s'ils sont [illegible]

Par ordre du Bureau
[illegible] LEVERICH, Caissier

150000 MILLIERS cigares de la Havane de la marque de l'Espérance, comme la qualité [illegible] Regalias, Cañones, Imperiales, etc. [illegible] Natchez, à vendre par

F. TIO,
66, rue Ste. Anne

ASSURANCES SUR

LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurance sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de la faire à celle des Compagnies de Londres qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre, il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement [illegible] ayant cause en cas de mort dans l'année. Une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie [illegible] des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction.
1 mars CH. BRIGGS, secrétaire.

TENTE POUR GARANTIR DES INSECTES.

IL vient d'être inventé un nouvel objet appelé *tente à insectes*, qui est aujourd'hui en vente au No. 46 de la rue Saint-Charles, en face de la Bourse. Cette invention a tout d'élégance dans la forme et la construction; elle est si légère et si confortable, qu'elle doit recevoir l'approbation générale.

Pour protéger entièrement contre toutes sortes d'insectes sans encombrer le moindrement un appartement, cette tente est tout ce que l'on peut souhaiter de plus parfait. Elle procurera aux climats chauds un confort et une mollesse luxurieuse dont ne sont pas susceptibles les moustiquaires. Cette tente doit être suspendue soit au plafond d'un appartement, à la branche d'un arbre ou à tout autre objet auquel on voudra la fixer, et elle peut être instantanément ployée; alors elle n'occupera pas plus d'espace qu'un parapluie, et en la soulevant au plancher elle ne gênera pas plus qu'une lampe ou un quinquet; on peut, dans cette position, la déployer et la tendre en un instant; il ne faut guère plus d'une minute. Au lieu d'encombrer un appartement elle l'orne, et sa construction est si simple qu'elle ne peut se déranger. On peut s'en servir soit en étant assis, lisant, écrivant, dormant, ou dormant, dans les maisons, les comptoirs et les offices, les voyageurs peuvent en faire usage dans les lieux de campement et dans les bois, l'usage en est en partie de plaisir. On ne saurait se figurer le charme qu'il y a à dormir dans les pays chauds à moins d'avoir fait usage de ces nouvelles tentes. On peut les faire de toutes dimensions et aussi riches et avec les ornements qu'on peut désirer. Celles que l'on fait aujourd'hui sont hexagonales, ou à 6 côtés; elles ont 8 pieds 6 pouces de diamètre; 10 pieds 6 pouces d'élévation; et lorsqu'elles sont ployées elles n'ont plus que 4 pieds 6 pouces de longueur et 8 ou 10 pouces de diamètre. Le prix en est de $20. Les dames devront examiner ces nouvelles tentes car elles procureront des avantages qu'elles n'ont jamais trouvés dans les moustiquaires ordinaires; c'est une des inventions les plus utiles de cette époque et avant peu elle sera généralement adoptée, et à la campagne et à la ville. La description qui précède de ces tentes à insectes peut en donner une fausse idée, parce que l'exagération est assez ordinaire dans les avis publics d'articles nouveaux; nous le public peut être assuré que tel n'est pas le cas dans cet article, il peut s'en convaincre en les examinant au No. 46 de la rue de Chartres. 17 juin—40

NOUVELLE MACHINE A EGRAINER LE MAIS.

CETTE machine peut égrainer 50 boisseaux par heure, chaque grain en sort dépouillé de pailles. Le soussigné a également, constamment à vendre, une quantité d'autres machines de grande utilité, et d'inventions récentes des dernières inventions, propres à l'usage des habitants du Sud. A vendre au No. 3, Nlle. Levée.

20 mai— J. MACVEIGH.

MOULINS A MAIS PORTATIFS, *de Baldwin.*

CES moulins peut moudre de 1 à 20 boisseaux de maïs par heure, qu'en sort concassé, et sert de nourriture aux animaux. Ces moulins sont généralement employés dans la Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans d'autres Etats du Nord, on peut faire une économie d'un tiers par l'usage de ce moulin. En vente au no. 3, Nlle. Levée.

20 mai— J. MACVEIGH.

MOULIN A MAIS FRANÇAIS PORTATIF DE GENTRY.

CES moulins possèdent des avantages marqués sur tous ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 6 à 10 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure; les personnes qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en opération. Ils peuvent être transportés ainsi par des bateaux ou wagons dans toute partie de l'Etat. Constamment en mains et à vendre au no. 3, de la Nelle Levée.

20 mai— J. MACVEIGH.

WAGONS, charrettes, drays, roues de charrettes à fouets.—Le soussigné reçoit constamment des meilleures manufactures de Philadelphie, des wagons pour 2 et 4 chevaux sans planches d'entourage; drays à coton avec moyeux en fer, drays communs, charrettes à briques; charrettes à deux chevaux, roues de différentes dimensions, brouettes &c. à vendre par

15 juin CHS. BYRNE.
156, rue Tchoupitoulas

FER. Embarquement du trois mâts Persian, de Liverpool:

350 paquets de feuille de cuivre de 14 à 25.
300 do cercles en fer de 1 1-4 pouce à 4 pouces
[illegible] do [illegible] assorti pour galleries.
100 do fer rond et carré de 3 8 et 1 2.
100 barres plates, rondes et carrées à vendre par
1 mai PRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée.

LE soussigné offre à vendre en débarquement des navires Océan et Hindoo, du Havre, les articles suivants, savoir:

Cotonnades françaises, légères et fortes, petite et grande largeur;
Siamoises rayées et petits carreaux;
Guinghams unis, rayés, bleu et noir;
Jaconas et bordures à meubles, rouge, bleue et chamois;
Châles coton noir et couleur;
Mouchoirs Mock Madras et deuil;
Mouchoirs batiste imprimés, blanc unis, brodés et ravitis;
Bretelles gomme élastique, bas et ordinaires;
Parapluies 24, 26 28, 30, 32 et 34 pouces;
Ombrelles à franges (grande nouveauté);
Foulards pour la poche, do
Bas de soie noire et filoselle;
Gants et mitaines fil, [illegible];
Châles et dentelles de soie,
Echarpes do do;
Voiles en filet différents genres;
Châles brochés noirs 4, 5 et 6 4;
Alépine noire;
Mousseline de laine et châle noir;
Boutons garnis et cordonnets, noires et couleurs (pour tailleurs);
Boutons de fil, à grilles et jettés assortis de grandeurs;
Lacets fil blanc et noir;
Rubans de fil, do assortis;
Peignes buffle, corne et écaille;
Rubans taffetas et satins, nos. assortis;
Chapeaux de paille, hommes et femmes;
Fleurs artificielles, bouquets et guirlandes;
Parfumeries assorties:
Crème de Perse, pommades, essence, eau de cologne, poudre et savon;

Toujours en magasin un très grand assortiment de vins de Bordeaux, divers crus, de $17 à $40 la barrique.

19 juin BENJ. LACOSTE,
103, rue Royale, entre Conti et St. Louis

A VENDRE par BENJ. LACOSTE, No. 103 rue Royale, en débarquement du navire Vaillant de Bordeaux:

150 barriques vin rouge Montferrand,
[illegible] do St. Estèphe Médoc,
15 tierçons vin blanc Haut Sauterne vieux,
10 do do Haut Carsac do
10 do do Sauterne do
50 caisses vin St. Emilion et St. Julien Médoc,
[illegible] do Château-Margaux et Château Lafitte,
15 do Grand Larose,
25 do Grand Larose, Château Lafitte en demi-bouteilles,
25 do vin blanc Haut Barsac vieux,
25 do do do en demi-bouteilles,
25 do vin blanc Haut Sauterne vieux,
[illegible] do Haut Sauterne vieux en demi-bouteilles
100 paniers anisette superfine de Champion. 23 juin.

VIN, HUILE, &c.

50 barriques vieux vin de Bordeaux, Pauillac,
150 do do St. Julien, Montferrand,
40 demi barriques vin rouge de Bordeaux,
60 ditto vin blanc, haut Sauterne,
6 quarts vieux vin de Madère très supérieur,
60 ditto do Madère ordinaire,
60 ditto do Porto
60 ditto Malaga doux et sec,
100 tierçons vinaigre de Bordeaux,
100 paniers huile d'olive,
2500 caisses vin de toutes les qualités,
250 do liqueurs assorties.
A vendre par S. LATAPIE. 17 juin.

LA société qui existait sous la raison de Bordères et compagnie est dissoute d'un commun accord à dater du 1er courant. La signature sociale ne sera employée désormais que pour la liquidation. Les personnes qui ont des réclamations sont priées de présenter leurs comptes pour être soldées, et celles qui doivent sont invitées à payer d'ici au 31 courant.

Les marchandises qui restent en magasin composant un bel assortiment, sont offertes en gros et en détail au prix coûtant, jusqu'au 1er septembre prochain, pour du comptant.

AUGUSTE BORDERES,
PIERRE CHAMAU,
BERNARD DUPUY.

7 juillet

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Vaillant, arrivant de Bordeaux,

6 demi-pipes eau-de-vie Cognac fine Champagne, ayant droit au drawback,
Le baril [illegible] do do et d'importations antérieures,
Vieille eau-de-vie de Cognac (Magiery 1825) vins rouges en barriques de diverses qualités et crus, cuirs à harnais et semelles &c. BOUTIN, GALLY & Co
24 juin 29, rue Toulouse.

UN NOUVEAU ET GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS A VENDRE AU RABAIS.

MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, ont un grand assortiment de nouveaux habits d'été confectionnés, importés directement de New York et faits exprès à la convenance du pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Leur stock se compose de tout ce qui peut convenir aux habitants et aux étrangers, et leurs prix peuvent être réduits au gré des acheteurs. 23 juin

MERINOS—30 pièces mérinos double chaine,
5 pièces bombasine,
10 do coutil blanc,
6 do double largeur,
20 douz. chemises de couleur,
5 do mouchoirs batiste, à vendre par
21 juin LOISON & SILVESTRE, 73, Royale

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les gravent dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

A VENDRE.—Une habitation située à 4 milles au-dessus de Carrollton, mesurant 4 arpens de face au fleuve sur 8 1/2 milles de profondeur ou elle fait face au lac Pontchartrain. S'adresser à

EDOUARD GOTTSCHALK,
23 juin Courtier, 41 Camp

ARTICLES DIVERS—10 caisses thé poudre à canon, de 12 petites boîtes chaque, 30 caisses thé Souchong, 10 demi caisses dito, 20 caisses thé impérial et poudre à canon, de 13 livres chaque; 100 sacs piment; 150 sacs poivre, 300 balles étoupes de Russie, 100 paniers huile d'olive, 6 balles toile grise, 142 pièces toile d'emballage, 200 barils clous assortis, de 3 à 7 ½ à la livre. 23 barils plomb de chasse assorti, No. 1 à 10, en débarquement des navires Troy et Auburn, de New York, à vendre par

24 juin O. H. MIESEGAES,
54, Vieille Levée

TOILE d'emballage forte, à vendre par
29 juin GEORGE GREEN & BROTHER,
86, Gravier.

A VENDRE par les soussignés: 850 caisses vin rouge; 15 do do sherry; 90 do absynthe Suisse garantie; 20 do aulève de pays, 10 do rum de la Nouvelle Angleterre; 100 Havana, différentes marques; 100,000 cigares de la [illegible] thé impérial [illegible] 200 rames papier [illegible] 300 ames [illegible] saumons de plomb; 20 sacs haricots blancs
1er juillet MERLE, BEYLLE & Co.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.
Nlle. Orléans, 11 mai 1841.

LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les chûtes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie; les travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'Etat, conformément au plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, No. 28.

Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, ou consentir à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure de leur achèvement, soit retenu par le Bureau, comme garantie d'exécution fidèle du contrat.

THOS. W. CHINN,
13 mai Président du Bureau des Travaux Publics.

SAINDOUX—100 barillets à vendre par
7 juil CHS. DOANE, 69, Poydras.

ENTREPOT de Marbre [illegible] No. 3, rue Royale, [illegible] à Nouvelle-Orléans, [illegible] de la Nouvelle-Orléans et [illegible] cheminées, sur son entrepôt de belles cheminées d'Italie pour chambres, grilles de Russie, ornements en albâtre, tables rondes en marbre, et autres différents articles d'Italie, qu'il vend à des prix très réduits. Le soussigné recevra pareillement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues &c.

N. B.—Il répare aussi les ornements en albâtre, à son établissement.

Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.

11 janv J. FILIPPINI.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait toutes sortes de tablettes avec inscriptions ou lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.

31 déc— C. L. SEIXAS

VENTE AU PRIX COUTANT.

LES soussignés, désirant vendre le fonds de leur magasin, informent les dames et le public qu'à partir de ce jour ils vendront les marchandises suivantes au prix coûtant:

Mousselines françaises satinées,
" unies,
" Suisses unies et façonnées, blanches et couleur,
" brodées pour Rideaux.
Mousselines deuil et demi-deuil,
Cols brodés, garnis et non garnis,
Mouchoirs batiste unis et brodés,
" à ourlet et en pièces.
Ginghams français,
Châles filet frangés riche,
" imitation unis et façonnés,
Echarpes soie et filet,
Filet 4/4, 5/4 et 6/4 en pièce,
Châles italiens unis et brodés,
" mérinos unis et façonnés,
" mousseline laine, unis et brodés,
" satin et taffetas unis et façonnés,
Dentelles blanches et noires,
Gants filet et fil d'Ecosse,
Soulliers noirs pour écharpes,
Satins noirs et blancs,
Gros de Naples noir et noir bleu,
Gros de Suisse " "
Florentines unis et à carreaux, glacées,
Reps unis et façonnés, glacés,
Fantastiques " "
Batiste à carreaux pour habits,
Coutils blancs et fantaisie,
Manteaux satin brodés,
" en crêpe et en mérinos,
Parasols et parapluies,
Bas, soie unis et brodés,
" fil d'Ecosse " "
" de coton pour dames et enfants,
Indiennes françaises claires et foncées,
Rubans satin assortis,
Velours noirs superfins,
Mousseline laine noires et fantaisies,
Crêpes couleurs assorties,
Tulle uni et façonné, noir, pour voile et pèlerines, etc. etc., etc.

LORMEL FROIS,
6 juin 21 rue de Chartres.

A VENDRE.—100 paniers Champagne 1re qualité, de Lambert & Co. d'Arize.
15 caisses vin de 12 bouteilles assorties,
20 demi caisses do do do,
8 caisses St.-Estèphe,
34 demi caisses St.-Estèphe,
8 caisses St.-Julien,
20 demi caisses do,
20 caisses St.-Julien Léoville,
30 demi caisses do,
11 caisses Château-Lafitte,
12 demi caisses do.
60 caisses Médoc Château Margaux.
Conserves de J. Colin, tels que:
Sardines en grandes boîtes,
Do. petites boîtes,
Fruits au jus assortis,
Suc de fruits assortis,
Fèves accomodées,
Haricots verts,
Pâtés truffes assortis,
4 demi-pipes eau-de-vie de Pellevoisin, aîné & Co.
10 quarts de do do do.
Liqueurs assorties,
6 balles couvertures françaises 8 points de Bertin,
2 do do bleues.
2 caisses rideaux magnifiques en mousseline, brochées,
10 douzaines taies d'oreillers en brochées &c.
50 pièces calicots rouges,
600 paniers anisette superfine.
BLANCHARD, EIMER & Co.,
15 juin 26, rue Bienville.

F. F. BENOIT, marchand de Musique, encoignure de Chartres et Jefferson, prévient respectueusement le public, qu'il s'est arrangé avec Mr O. C. Kuttner, luthier et facteur de pianos, pour la préparation de tous les instruments de musique, qu'on voudra bien lui confier à cet effet; tels que:

Pianos, harpes, violons, guitarres, &c. &c.
Mr. Kuttner se chargera aussi de l'accord de pianos, à des prix raisonnables, à l'année ou autrement. 19 juin.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.

9 av—1an FRERET BROTHERS.

ARDOISES pour toitures—Récemment reçues et à vendre, un assortiment considérable d'ardoises des meilleures qualités et différentes dimensions, savoir:—24 X 12 22 X 12, 20 X 10, 18 X 10, 16 X 10, 16 X 8, et 14 X 8, à vendre en lots au gré des acheteurs par

LYALL & DAVIDSON,
10 juin 150, rue des Remparts et 66 rue du Camp

CUIVRE—Les soussignés ont un assortiment considérable de feuilles de cuivre, de toutes dimensions et poids, qu'ils offrent à vendre en lots au gré des acheteurs par

LYALL & DAVIDSON,
19 juin 150 rue des Remparts et 166 rue du Camp

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et on une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 106, entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 5 mai

SEUL dépôt du sirop concentré de salsepareille préparé par J. A. Manuel Jeune, pharmacien à Bordeaux. Le soussigné vient de recevoir un nouvel envoi de ce précieux médicament déjà si favorablement connu dans cette ville pour combattre toutes les maladies causées d'un vice quelconque dans le sang; il le recommandent aussi pour neutraliser les accidens causés par l'excès des préparations mercurielles, à vendre en gros et en détail par

VALETON & Co.
6 juillet Encoignure Royale et Douane

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet comprenant: Regalias, Cañones, Imperiales &c. &c. de choix et des meilleures marques, constamment en mains à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
9 juillet 26, Commune

ACADÉMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'applique aux deux départements.

L'année Académique se divisera en deux sessions, celle d'hiver commençant le 5 janvier et finissant le 30 juin; celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—Externes.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique la Géographie, &c.) chacune	$5 par mois
Pour deux des langues mentionnées,	9 "
Pensionnaires par an,	$400

Payables d'avance et par semestre.

REFERENCES:
A la Nouvelle-Orléans

Messrs Félix Garcia,	Chs. Derbigny,
R. Hiriart,	Josh Kohn,
Isaac T. Preston,	Warren Stone.

A la Paroisse Jefferson.

Messrs F. Dugué,	Minor Kenner,
Théophile Fortier.	

J. NICOL,
22 oct— S. A. BARRAUD

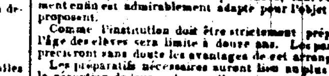

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.
Arrangement pour l'été.

COMMENCANT le 2 [illegible] 10 juillet. Les chars partiront tous les jours du dépôt pour l'habitation Philippon, distante de onze milles, aux heures suivantes:

JOURS DE LA SEMAINE.

Départ	Retour.
6	8
4	6

DIMANCHES.

6	8
12	1
5	6

Par ordre de la compagnie.
7 juillet J. WEATHERBORN SMITH,
Ingénieur en chef

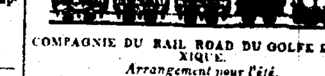

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 8 mars 1841.

De Carrollton,			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	4 h.	A. M.	Char à cheval à	6 h.	A. M
Locomotive,	6	"	Locomotive,	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3½	"
"	4	"	"	5	"
"	6½	"	"	7½	"
Char à cheval	8	"	Char à cheval	9	"

Pour la convenance des habitants de Carrollton, pendant la saison ou les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nelle-Orléans à 11 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 9 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 8 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 9 heures, un char partira à 9½ heures et elles auront ainsi une heure pour visiter peut-être le plus beau jardin des E. Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. à 7½ heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 8½ heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8½ heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.

JOHN HAMPSON,
1er mars Ingénieur en chef.

FABRIQUE D'EAUX MINERALES GAZEUSES.

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitants de cette Cité et de la campagne, qu'on trouvera constamment dans son établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales telles que Vichy, Spa, Seidlitz, Saratoga, Barèges, Soda, Seltz, ferrugineuses, ainsi que les limonades gazeuses aux groseilles, limons, oranges, citrons pour bals et soirées.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix modérés.

10 juil J. METOZ, 190, rue Royale

LE docteur DUPAS, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur d'offrir ses services au public:

Il pratiquera l'opération du strabisme (c'est-à-dire, le redressement des yeux louches.) Cette opération qui ne présente aucun danger ni pour l'œil ni pour la santé de l'opéré, est accompagnée en général de peu de douleurs et ne dure que quelques instants. Les avantages qu'on en retire sont, la rectitude de l'œil, son parallélisme avec celui du côté opposé et l'amélioration considérable, sous le rapport de la vision, de l'œil le plus affecté de strabisme.

Les pauvres seront traités et opérés gratis et les soins les plus attentifs, tant en médecine qu'en chirurgie, leur seront toujours donnés.

Pour les consultations, le docteur Dupas est visible tous les jours chez lui, rue Bourbon No. 42, entre les rues de la Douane et Bienville, depuis 11 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

TOILE d'emballage—60 balles épaisses, [illegible] en débarquement du navire J. H. Shepherd à vendre par
13 juillet TUFTS & HOBART,
[illegible] Douane

HUILE [illegible] à vendre par
ALEX. GOW, 29, rue Bienville

ESPRIT de Térébenthine, à vendre par
ALEX. GOW, 29, rue Bienville

HUILE de Sperme de printemps épurée, à vendre par
8 juillet ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

PORC—[illegible] barils porc mess, à vendre par
1jt J. VAIRIN & Co.

JAMBONS conservés—10 barriques à vendre par
1jt J. VAIRIN & Co.

PORC—Quelques barils à l'inspection à vendre par
2 juil BENJ. DOUGLASS, 18 Poydras.

SEL—6.0 sacs sel des Iles Turques, à vendre par
9 juil BENJ. DOUGLASS, 18 Poydras.

FARINE—100 barils 1re qualité à vendre par
2 juil WM. C. THOMPKINS & Co, 69 Gravier.

EAU-DE-VIE de Cognac—10 demi-pipes à vendre par
8 juillet S. WALLS, 35 Gravier

MANNE en sortes à vendre par
S. WALLS,
35, Gravier

AMANDES douces et amères—500 caisses à vendre par
8 juillet S. WALLS, 35 Gravier

INDIGO de Caraccas—6 surons, à vendre par
26 juin R. GROMAN & Co.

PRINCIPE—150,000 en magasin, à vendre par
21 juin J. ROBERT & Co. 3 Magasins.

CORDES—300 rouleaux cordes à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

TOILE du Kentucky—300 pièces à vendre par
29 avril MAUNSEL WHITE & Co.

FERBLANC—marque de Pontpool, à vendre par
24 mai CHARLES CLEGG, 11, St. Charles.

VIN DE PORTO—100 caisses de 12 bouteilles des premières qualités à vendre par
ALEX. GOW, 29, rue Bienville.

CERISES à l'eau-de-vie—40 caisses de Bordeaux, 1re qualité à vendre à prix modéré par
VALETON & Co.
8 juillet Encoignure Royale et Douane

BRIQUES A FEU—20,000 d'Angleterre, à vendre à bas prix par ALEX. GOW,
8 juillet 29, rue Bienville.

PORTER de Londres.—10 barriques importées directement, à vendre par ALEX. GOW,
8 juillet 29, rue Bienville.

JUS de groseilles framboisé—20 caisses, à vendre par
VALETON & Co.
8 juillet Encoignure Royale et Douane

FRUITS à l'eau-de-vie—22 caisses à vendre par
VALETON & Co.
8 juillet Encoignure Royale et Douane

PLOMB—140 saumons en débarquement du steamer Paru à vendre par J. ROBERT & C.,
3 juillet 3, rue des Magasins

VIN de Champagne—40 paniers, marque Damotte, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
3 juillet 29, rue de la Commune

ARDOISES—dernièrement reçues par la barque William et Elizabeth, des meilleures qualités à vendre par
LYALL & DAVIDSON,
9 jt 150 rue des Remparts et 164 rue du Camp

CUIVRE pour gouttière à vendre par
LYALL & DAVIDSON,
9 jt 150 rue des Remparts et 164 rue du Camp.

BRIQUES à feu anglaises, des meilleures marques, à vendre en quantités au gré des acquéreurs; s'adresser à LYALL & DAVIDSON,
9 jt 150, rue des Remparts et 164 rue du Camp.

CIGARES—140 milliers cigares de la Havane, des meilleures marques, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co
22 juin 26, Vieille Levée

SUCRE—Un petit lot de sucre blanc de la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
22 juin 26, Vieille Levée

PIERRES PLATES ALLEMANDES—Débarquement récent, à vendre, 600 yards des dimensions suivantes, 12 X 18, 14 X 14, 16 X 16, 18 X 18, 21 et 24 X 24 pouces carrés.
C. L. SEIXAS,
26 juin 147, rue de la Douane.

PIERRES PLATES bleues de la Rivière Hudson, 600 yards de 1re qualité dernièrement reçues à vendre par C. L. SEIXAS,
26 juin 147 rue de la Douane.

DOUBLONS MEXICAINES à vendre par
J. M. CABALLERO,
26 juin 34, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Un assortiment de toutes espèces, en magasin à vendre par
J. M. CABALLERO,
26 juin 34, Vieille Levée.

COUTELLERIE DE RODGERS—Récemment reçu des canifs et couteaux de poche, des ciseaux fins, rasoirs, avec leurs lanières.
HYDE & GOODRICH
24 juin 15, rue de Chartres

DERNIEREMENT reçu de Hambourg par l'Adam et le Mero Castle—Platilles, 3000 pièces de toute espèce, 2000 pièces crêas de toute espèce,
Quelques caisses de toiles blanches et écrues,
6 caisses bas de coton.
22 juin F. DE LIZARDI & Co.
52, rue Bienville

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet constamment en mains et à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
24 juin 26, rue de la Commune

CAFÉ de la Havane—[illegible] à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
[illegible] 26, rue de la Commune

SUCRE de la Havane, blanc et brut de 1re qualité, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
20 juin 26, rue de la Commune

CAFÉ de la Havane—30 sacs de 1re qualité, en débarquement du brick Rocket, à vendre par
J. N. RICULFI & Co
26 juin 44, rue Toulouse

JACONATS Français, reçu par le Calédonia Brander—2 caisses nouveaux dessins, à vendre par
FRED. BONIS,
28 av 164, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

TOILE cirée—10 barils, à vendre par
WM. GRANT,
4 juin 28, rue de la Douane

REFRIGERATEURS—30 réfrigérateurs à vendre par
WM. GRANT,
2 juin 28 rue de la Douane

SUCRE RAFFINÉ en poudre, cassé et en pain, de 1re qualité, de la raffinerie de Boston et à vendre constamment par H. A. NORCROSS & Co.
3 juin 40, rue Gravier

EN débarquement du navire Orozimbo, de Glasgow [illegible] sur bélandes de la marque renommée R. Farquharson, Paisley, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co.
2 juin [illegible] Toulouse 12

CAFÉ de Laguayra—En débarquement de la goël. Elizabeth, et à vendre par SCHMIDT & Co,
2 juin 60 Bienville

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Hindoo, venant du Havre, 75 paniers Champagne 1re qualité, marque de Fanny Elssler.
14 juin LOREILLE & VALETON, 9, Toulouse.

TOILE de Dundee—420 pièces toile d'emballage du Dundee, de 43 pouces de large, à vendre à des termes libéraux, par
15 juin ANDREWS & BAD, 56 Camp.

A VENDRE par les soussignés à des prix très modérés:
75 paniers vin de Champagne, 1ère qualité,
50 paniers huile d'olive de Marseille,
80 caisses eau de fleur d'oranger,
16 do bandon de Manion de la Martinique
VALETON & Co,
9 juin Encoignure Royale et Douane.

MACARONI d'Italie, 1ère qualité, à vendre par
VALETON & Co,
6 juin Encoignure Royale et Douane.

VINS de Bordeaux—60 barriques Vin de Bordeaux des marques de St. Julien Médoc, L'Ebruthe Haut Brion, reçues par la Louis XIV, et à vendre à bas prix pour une consignation.
V. & O. VIGNAUD,
31 mai 49 rue de Chartres

$30 DE RECOMPENSE.

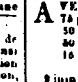

Echappé de la cour du soussigné le [illegible] du courant, un cheval bai marqué au poitrail et sur le côté par le harnais, [illegible] avec une légère marque de collier sur le poitrail. Toutes les informations concernant ces deux animaux seront reçues avec plaisir et la récompense ci-dessus sera donnée à celui qui les ramènera chez
M. MURPHY,
13 juillet encoignure des rues Canal et Claiborne

$10 DE RECOMPENSE.

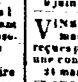

Echappé de la demeure du soussigné dans la soirée du 6 du courant, un cheval bai, haut de 14 à 16 mains, ayant une petite étoile au front, les jambes de derrière également blanches, et une écorchure sur le dos causée par la selle. On ne sait rien au sujet de la mare. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui ramènera ce cheval chez
OWEN SULLIVAN,
13 juillet— enc. des rues Paul et Commune

$50 DE RECOMPENSE.

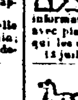

PARTIS marrons le 15 du courant, les deux esclaves Isaac et Tom. Isaac est un griffe âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, charpentier de navire et calfat, répondant brusquement quand on lui adresse la parole. Il a emporté avec lui une malle ou cuir noir, un chapeau de paille et un chapeau de soie. Cet esclave a appartenu au cbt. Culley de Norfolk (Virginie). Tom est un nègre âgé d'environ 21 ans, un peu marqué de la petite vérole, taille de cinq pieds 9 ou 10 pouces.

On ne doute pas que ces deux esclaves sont en ville; une récompense de trente piastres sera donnée pour l'arrestation de chacun d'eux, ou à celui qui les logera dans une des prisons de cette ville.

S'adresser au No. 86, rue de la Douane.

29 juin—

$20 DE RECOMPENSE.

Parti marron de mon habitation de la paroisse d'Iberville, le mulâtre RAPHAEL âgé d'environ trente cinq ans, créole de cette ville, taille de six pieds, bien constitué; se grisant quelque fois, ayant souvent la figure enflée par suite d'ivrognerie. Cet esclave a été vu en ville il y a peu de jours.

GEO. A. BOTTS,
30 juin 73, rue Baronne.

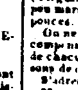

AVIS—Détenu à la geôle de St. Jean Baptiste la négresse nommée ROSE, appartenant à Mr Thiraud, faubourg Trémé, [illegible]

Aussi—Le nègre nommé SUNDAY, appartenant à Mr. W. Long, rue Tchoupitoulas. Ce nègre louche un peu. Les propriétaires de ces esclaves sont priés de les retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 3 juillet 1841.
6 juil AN. LUMINAIS, Shérif

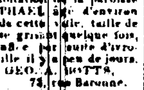

AVIS—F. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Condé, No. 44, à la rue du Canal, où il a maintenant, un grand assortiment de graines de jardin, venant directement de Paris, qu'il a reçu par l'Eugénie et et l'Hindu, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. Il espère que ses amis et le public continueront à lui donner à sa nouvelle demeure le même patronage qu'il a été honoré jusqu'à présent. Son jardin et sa terre situés sur les Champs Elysées, contiennent une belle collection de graines et de fleurs.

Le soussigné adresse ses remerciements au public pour l'appui qu'il a bien voulu lui accorder, et il lui renouvelle l'assurance que ses relations pour son genre d'affaires sont plus étendues que celles d'aucune maison. Il tire ses graines de toutes les parties de l'Europe, et du Nord des Etats Unis, des jardins les plus renommés. M. James Dinn, le frère du soussigné, partira sous peu de jours pour l'Europe pour réunir un assortiment de graines et de plantes des meilleures qualités et il sera heureux d'exécuter toutes les commissions qui lui seront données.

WM. DINN,
18 mai 11, Commune, encoig. Tchoupitoulas.

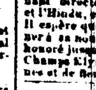

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 24.—Le soussigné a l'honneur d'informer les jardiniers, et les habitants des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un magasin, dans la rue du Canal, près de la rue de Chartres, pour la vente de toutes sortes de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME. Il reçoit maintenant et continuera à recevoir de temps en temps des graines fraîches d'Europe et du Nord. Il garantie que ses graines qui ne soient des meilleures qualités et des plus fraîches, et il en garantira en outre l'espèce. Les personnes qui en achèteront de ce genre à faire peuvent s'assurer de ce que le soussigné avance en allant visiter son jardin où il fait l'essai de toutes ses graines, avant de les mettre en vente. On trouvera chez lui toutes sortes de graines pour la saison, une belle collection de graines de fleurs, d'arbres à fruit et d'ornement.

JACOB F. BECHLER,
Fleuriste et marchand de Graines.
23 at rue du Canal, No. 42, près de la rue Chartres

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.

LE soussigné informe respectueusement les habitants, les jardiniers du marché et les marchands de la campagne qu'il vient de recevoir une quantité de graines fraîches de légumes et de fleurs garanties de la récolte de 1840, et provenant de toutes les parties du monde. Il soumet le désappointement qu'éprouvent beaucoup de personnes après avoir planté des mauvaises graines; aussi, chacun désirant mériter la confiance publique, il a pris pour règle de ne jamais n'offrir que de semblables garanties. Ceux donc qui désirent acheter des graines bonnes et à bon marché feront bien de s'adresser au magasin de graines de PRINGLE,
rue du Canal, No. 7,
8 mars à une porte de la rue des Magasins.

TOILE CIREE & TAPIS.

LES soussignés, afin de terminer leur commerce de Tapis, offrent leur fonds en vente, aux prix suivants pour du comptant:

Toile cirée pour planchers, d'excellente qualité et de toute largeur, à $1 12 1/2 toute la yarde, carrée.
Superbes tapis anglais à 63 la yarde.
Tapis de Bruxelles, la yarde $1 50.
Baies de toutes qualités.

PEET & NORTH,
10 juin 18, rue de Chartres

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Joseph Davenport—Vente par le Régisseur des Testamens—Samedi 31 juillet 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 mars 1841, dans la cause [illegible] succession de Joseph Davenport, décédé, il sera vendu savoir: Baptiste, nègre créole, âgé d'environ dix-sept ans.

Conditions de la vente—Six, douze et dix-huit mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant dix pour cent d'intérêt à échéance en cas de non paiement, sans autoris. que les acquéreurs à satisfaction [illegible] de dits billets, lesquels seront assurés par hypothèque sur l'esclave.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régisseur des Testamens.

N. B. Acte de vente devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 20 juin

SUCCESSION de James O'Rourke—Vente par le Régisseur des Testamens—Samedi, le vingt-quatre juillet 1841, à une heure P. M., à la Bourse de St. Louis, entre les rues Royale et Chartres en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 juin 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de James O'Rourke, décédé, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrits, savoir:

Un lot de Terre situé au faubourg Tremé, derrière cette ville, faisant partie du carré formé par les rues St. Claude, [illegible] et Jackson, sur cinquante-trois pieds trois pouces de face, et cent vingt pieds de profondeur [illegible]

Un lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues St. Joseph, Julia, Tchoupitoulas et Fouchet, désigné par le No. dix, et mesurant vingt et un pieds de face [illegible] cent huit pieds de face à la rue St. Joseph, entre les rues Tchoupitoulas et Foucher, vingt deux pieds et quatre lignes de large sur la ligne du fond, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. [illegible] et cent treize pieds un pouce de profondeur de l'autre côté.

Un autre lot de Terre joignant celui ci-dessus décrit, et mesurant aussi au pied américain, vingt quatre pieds huit pouces de face à la rue St. Joseph, cent treize pieds un pouce de profondeur de la deux. [illegible] de la rue Foucher, de quatre pieds deux pouces jusqu'à la ligne du fond, sur le [illegible] pieds un pouce de profondeur de l'autre côté, ensemble une maison [illegible]

ESCLAVES.

Tom, nègre âgé d'environ quarante et un ans, charretier.

John, mulâtre âgé d'environ trente et un ans, charretier.

David, mulâtre âgé d'environ vingt-huit ans, charretier, s'étant absenté.

Simon, nègre âgé d'environ cinquante-sept ans, attaqué de la gravelle, et vendu sans aucune garantie, excepté le titre.

Conditions de la vente: Pour les propriétés foncières, le tiers comptant, et la balance à un, deux et trois ans, et les esclaves, un tiers comptant, le [illegible] à six, douze mois de crédit, le tout payable en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque [illegible] jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés par-devant Phillippe Lacoste, not. pub., aux frais des acquéreurs. 19 juin

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

SUCCESSION de Henriette Burkhard au, f. c. l.—Vente par le Régisseur des Testamens.—Mercredi vingt-un juillet 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, le 9 juin 1841, et signé le 15 juin 1841—Il sera vendu pour le compte de la succession de Henriette Burkhardt, f. c. l. décédée, à la dite succession appartenant, savoir:

LUCILLE, négresse âgée d'environ trente-six ans, un bon cuisinier [illegible] et [illegible] la main droite, ce qui l'empêche de s'en servir [illegible]

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à un crédit à compter du 10 octobre 1840, [illegible] jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régisseur des Testamens

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, passé par-devant Mr. Percy, not. pub. 16 juin

SUCCESSION de Lafitrandie—Vente par le Régisseur des Testamens, mardi, vingt juillet 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 juin 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Louis Lafitrandie, décédé, les esclaves ci-après mentionnés:

Louise, mulâtresse âgée d'environ vingt et un ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique de maison.

Conditions—Six mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et portant intérêt [illegible] jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

N. B. L'acte de vente par-devant F. Percy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 juin

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

[illegible] Succession de William M. Perry.

MERCREDI, vingt et un juillet 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er juin 1841, [illegible] il sera vendu pour le compte de la succession de William M. Perry, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir: [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant.
25 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant F. Lacoste, notaire public

SUCCESSION de J. W. Bingey—Vente par le Régisseur des Testamens—Le vingt-neuf juillet 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible] la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, [illegible] pour le compte de la succession de J. W. Bingey, décédé, [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant J. Cuvillier, not. pub.

SUCCESSION de FRANCISCO BARBONNE—Vente par le Régisseur des Testamens—[illegible] juillet 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse de la Cité, [illegible] en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régisseur des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant Paul Bertus, not. pub. 24 juin

SUCCESSION de James Mooney—Vente par le Régisseur des Testamens—Le [illegible] 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse de la Cité, [illegible] en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] il sera vendu pour le compte de la succession de James Mooney, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir:

[illegible]

Conditions de la vente—Un cinquième comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régisseur des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant Phillippe Lacoste, notaire public. 16 juillet

SUCCESSION de Victor Amédée Vachon—Vente par le Régisseur des Testamens—Lundi 26 juillet 1841, à une heure P. M.—A la Bourse de la Cité située rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, le 1er juillet 1841 et signé le 6 juillet 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Victor Amédée Michel [illegible]

[illegible]

Un lot de terre situé en cette ville, entre les rues Royale et Bourbon, [illegible]

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par-devant T. Pouilles, notaire public.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Spearing—Vente par le Régisseur des Testamens—Samedi le vingt-quatre juillet 1841 à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 18 avril 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Henry Spearing, décédé, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:—

Un certain lot de terre, désigné par le numéro huit, sur un plan fait par Bourgerol, député voyer-général, en date du 20 mars 1838, lequel plan est annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, ci-devant notaire en cette ville, en date du 19 mai 1831, ledit lot ayant au pied américain, trente-deux pieds trois pouces ou environ de face à la rue Jefferson, par soixante et dix pieds et trois pouces ou environ de profondeur, borné à droite par le lot numéro neuf ci-après décrit, à gauche par la propriété ci-devant de Joseph Chardon et à présent celle de P. T. Bangue, et dans le fond par la propriété de Pontalba. Et un autre lot de terre, désigné par le numéro neuf au dit plan, ayant mesure américaine, trente pieds ou environ de face à la rue Jefferson, et soixante et un pieds trois pouces ou environ de profondeur sur la ligne qui sépare le dit lot du lot numéro huit, soixante deux pieds et six pouces ou environ sur la ligne qui séparait le dit lot de la propriété de Baptiste Azaretto; la ligne de profondeur étant brisée de manière à donner sur le lot numéro neuf soixante et un pieds et trois pouces de profondeur, et une trentaine de pieds et quatre pouces de face près du lot numéro huit, et soixante deux pieds six pouces de profondeur, et une [illegible] pieds huit pouces de face près de la ligne qui le sépare de la propriété de Baptiste Azaretto. Ces deux lots forment la portion de terre sur laquelle il y a une maison en briques à trois étages et ses dépendances dans la cour, décrites comme suit, savoir:

La maison est construite en briques à trois étages, des meilleurs matériaux, dont l'étendue de la façade; le rez-de-chaussée est divisé en deux magasins et une entrée de voiture dans le centre et une cour de trente pieds carré et pavée entièrement en briques; le premier étage n'a qu'un seul appartement, ayant toute l'étendue de la façade, sur trente pieds de large et servant de vitrerie; le second étage est divisé en [illegible] chambres, [illegible] et d'un travail fini, ayant des cheminées en marbres, grilles, etc., à la mansarde pourront être divisées en plusieurs chambres à coucher; il y a une cuisine composée d'un rez-de-chaussée et deux étages au-dessus, dans le fond de la cour, où il a été ménagé des chambres à domestiques, latrines etc., il y a aussi une citerne pouvant contenir trois mille trois cents gallons d'eau. Le tout pris ensemble conviendrait parfaitement pour en faire un hôtel, ou bien, il serait seulement nécessaire d'élever les bâtiments du fond de la cour, conviendrait à y loger une nombreuse famille, ou bien à en faire une pension. Les personnes qui seraient disposées à faire l'acquisition de cette propriété sont invitées à se transporter sur les lieux afin d'avoir le temps d'examiner le tout avant le jour de la vente.

Deux lots de terre qui sont contigus, situés au faubourg Montréal, au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet numéro cinq, désignés par les numéros un et deux, mesurant chaque vingt-cinq pieds et [illegible] pouces de face à la rue Désiré, entre les rues Amour et Craps, sur une profondeur de cent vingt pieds et six pouces, entre lignes parallèles; le tout suivant un titre, établi d'une subdivision du lot numéro cinq, dressé le plan fait par L. Surgi, voyer, en date du 10 juin 1836 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier notaire public en cette ville.

Un lot de terre situé au faubourg Washington, numéros un et deux soixante et onze, formant encoignure aux rues Tricou et Bolivar, mesurant trente et un pieds de face à la rue Tricou, sur une profondeur de cent quatre pieds quatre pouces de face à la rue Bolivar, le tout mesure américaine désigné sur un plan particulier dressé par J. A. Guérard, député voyer-général, daté du 19 Octobre 1836 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Cinq lots de terre qui sont contigus, ensemble tous les droits, noms, raisons, actions et privilèges y attachés, situés au faubourg Franklin, au-dessous de la ville, dans l'îlet compris entre les rues Joséphine, Mandeville, Célestine et Espagne, et désignés par les numéros dix huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, et vingt deux, suivant le plan fait par Louis Joseph Pilié, député voyer-général, en date du deux Septembre 1834 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, mesurant chaque trente deux pieds de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de cent vingt pieds; le numéro dix huit fait encoignure aux rues Mandeville et Célestine, le tout faisant partie de l'îlet susmentionné huit.

Un lot de terre, ensemble tous les droits, noms, raisons, actions et privilèges y attachés, situé dans le faubourg de Shrewsbury, Paroisse Jefferson, appert le plan fait par Frederick Wilkinson, député voyer général et approuvé par Louis Bringier voyer général de l'Etat de la Louisiane, en date du 21 Janvier 1837 et déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire en cette ville, comme il est annoté cent cinquante huit, lequel îlot contient vingt huit lots et est borné par les rues Duquin et Mississippi et par la Avenues Severn et Punch.

Un autre lot de terre, ensemble tous les droits, noms, raisons, actions et privilèges y attachés, situé dans le même ville de Shrewsbury, Paroisse Jefferson, désigné sur le dit plan par le numéro cent cinquante neuf, contenant vingt-huit lots, et borné par le chemin de Carrollton, la rue Arlington et les avenues Severn et Punch.

Et un autre îlet de terre, ensemble tous les droits, noms, raisons, actions et privilèges y attachés, situé à Shrewsbury, Paroisse Jefferson, et désigné sur le dit plan par le numéro cent vingt six, contenant vingt-huit lots, et borné par les rues Laurel et Campbell et les avenues Severn et Helen.

ESCLAVES.

Un nègre nommé Charles, âgé d'environ 23 ans, cocher.

Un nègre nommé Sam, âgé d'environ vingt-trois ans.

Un nègre ou griffe, nommé Bill, âgé d'environ vingt-cinq ans, cocher.

Un nègre nommé Elias, âgé d'environ vingt-trois ans.

Un nègre nommé Seye, âgé d'environ vingt ans, boulanger, de maison et assez bon cuisinier.

Une négresse nommée Jane, âgée d'environ vingt-cinq ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Une griffonne nommée Orino ou Dorina, âgée d'environ vingt-quatre ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, avec ses trois enfans, George âgé d'environ cinq ans, Thomas âgé d'environ deux ans et un jeune enfant âgé d'environ six mois.

Une jeune négresse nommée Charity alias Katy, âgée d'environ quatorze à seize ans, domestique de maison.

Une négresse ou griffonne nommée Nancy, âgée d'environ trente-huit à quarante ans, maladive, domestique de maison et marchande.

Un nègre nommé Sam, âgé d'environ vingt-trois ans, marchand depuis environ sept ans.

Conditions de la vente:—L'acquéreur se chargera de payer [illegible] somme de neuf mille six cents piastres (et l'intérêt à [illegible] Banque de la Louisiane) et portant intérêt à [illegible] pour cent par an du 18 juin 1841; laquelle somme est due par hypothèque sur la maison et le lot de terre faisant face à la rue Jefferson, dans la première manière; et la balance à six, deux et trois ans de crédit, pour billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de six pour cent par an, du jour de l'adjudication jusqu'au jour de l'échéance des dits billets, et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement; mais si les dits billets ne sont pas payés à l'échéance, alors il [illegible] un intérêt de dix pour cent; cette clause n'autorisant nullement les acquéreurs à retarder le paiement des dits billets.—La propriété de la rue Jefferson ne sera livrée que trois mois après l'adjudication.

Les propriétés situées à Shrewsbury et tous les lots de la dite municipalité, seront vendus à un, deux, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale; les dits billets en cas de non paiement à échéance porteront un intérêt de dix pour cent par an; cette clause n'autorisant nullement le retard du paiement des dits billets.

Les esclaves seront vendus séparément, excepté Orino et ses enfans et leur troisenfans, qui seront vendus ensemble. Les conditions sont un cinquième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt-quatre mois, les acquéreurs fournissant des billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale; mais en cas de non paiement à échéance, les dits billets porteront un intérêt de dix pour cent par an, cette clause n'autorisant nullement le retard du paiement.

Henry F. Spearing, l'un des héritiers du défunt, consent à la vente de son intérêt dans la dite succession.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant W. Y. Lewis, not. pub. 18 juin.

SUCCESSION de feu Rousseau—Vente par le Register des Testamens—Samedi, vingt quatre juillet 1841, à une heure P. M., à la Bourse de St. Louis, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, [illegible] pour compte de la succession de feu Philippe Rousseau et ou si pour compte de Octave Rousseau et autres, pour opérer un partage, les biens ci-après décrits, savoir:

Une terre située dans la paroisse Ouest Feliciana mesurant quatre arpens ou environ de face au fleuve Mississippi, sur quarante arpens de profondeur formant une superficie de cent soixante arpens de superficie, bornée d'un côté par les terres d'Elliot, étant la limite inférieure par des terres de John Leslie, [illegible] de l'île Tunica.

Conditions de la vente: un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION de Samuel M. Woolfolk—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, vingt trois juillet 1841, à une heure P. M., en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 12 février 1841, [illegible] pour compte de la succession [illegible] de St. Louis entre les rues Chartres et Royale, [illegible]

La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Delord, au-dessus de cette ville, acquis par feu Henry Harvey, conjointement de John Dicks, par acte au rapport de William Boswell, notaire public, en date du 9 avril 1836, ayant mesure anglaise 45 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas et [illegible] sur la rue Nouvelle Levée [illegible] pieds 10 pouces de prof. entre lignes parallèles, le tout avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné sur le plan fait par Pellerin, [illegible] et déposé en l'étude de [illegible] Bringier, notaire public, le 30 avril 1837.

Conditions—Un quart comptant, et le reste à un, deux et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs devant Joseph Cuvillier, not. pub. 26 juin

SUCCESSION de J. F. A. Guillotin—Vente par le Register des Testamens—Vendredi trente juillet 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, le 19 juin 1841, [illegible] il sera vendu pour compte de la succession de J. F. A. Guillotin, décédé, les esclaves ci-après, savoir:

Sur la mulâtresse, âgée d'environ cinquante ans, blanchisseuse, repasseuse, on ne garantit rien ayant une maladie.

Alexandre griffe, âgé d'environ trente-une ans, cocher, domestique.

Agnès, griffonne, âgée d'environ vingt-six ans, bonne domestique de maison, et ses deux filles Ernestine 4 à 5 ans de sept ans.

Marie, mulâtresse, âgée d'environ vingt-cinq ans, [illegible]

Conditions de la vente. Un tiers comptant et le balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par-devant Charles Boudousquie, not. pub. 26 juin

---

[illegible]—Avis, est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Wm. A. Dawson [illegible] présentés par Frédéric Paine [illegible]

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens
10 juillet

COUR DES PREUVES—Attendu que Manuel Badia, a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Marie Louise Badia, f. c. l. décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
8 juil W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

SUCCESSION de Samuel Wright, décédé—Vente par le Register des Testamens.—Lundi, dix-neuf juillet 1841 à l'heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 6 juillet 1841. Il sera vendu au No. 86, rue du Canal, pour le compte de la succession de Samuel Wright, décédé, les effets mobiliers appartenant à cette succession.

Conditions—Comptant.
7 juillet W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Pierre Rouvre—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par André D. Dorsoncourt, administrateur de la succession de feu Pierre Rouvre, décédé, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour
8 juillet W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

COUR des Preuves—Attendu que Louis Clovis Lefèvre, h. c. l., a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Adeline Boustan f. c. l. en femme décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
7 juillet W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de Pierre Gondé, h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Morin [illegible] de la succession de feu Pierre Gondé [illegible] ne serait point approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par Ordre de la Cour.
13 juillet W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Samson—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Salvator Samson curateur de la succession de Etienne Samson, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
8 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Abraham M. Turner a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Almonia Turner, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
6 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu Albin E. Michel—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Agustin administrateur de la succession de Albin E. Michel, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
7 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que John B. Bergstede a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Dieterich Knaen décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
6 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens

COUR DES PREUVES de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—Succession de Pierre Guérin—Ordre accordé sur la pétition enregistrée le 7 juillet 1841.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette succession soit convoquée par-devant Jules Mossy, notaire public, afin de délibérer et donner leur opinion et ce sur les conditions sur les quelles les plus avantageuses pour [illegible] en [illegible] nommer un syndic [illegible] Jules Mossy, notaire public, le [illegible] juillet 1841, à 10 heures du matin.

Nouvelle Orléans, le 8 juillet 1841
Signé J. BERMUDEZ, juge
Pour copie conforme,
A. D. DORIOCOURT,
10 juil—3 Dép. Register des Testamens

BATAILLON D'ARTILLERIE

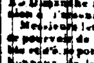

LE Bataillon prendra les armes en grande tenue d'été le Dimanche 18 juillet, à 6 heures précises du matin, à l'Arsenal.

Messieurs les sous-officiers et canonniers sont requis de se pourvoir de six cartouches à balles pour un tir à la cible, et se conformer à l'ordre ci-dessus pour faire les honneurs de leur [illegible]

Par ordre du Major
AD. DE HRELIPER, adj Major.

Ont besoin pour le Bataillon de 4 tambours à blanc [illegible]

13 juil

CLOUS—300 barils clous de Boston, grandeurs assorties, en débarquement de la barque Adelaide et Eliza, à vendre par JOHN A. MERRITT,
6 juil 33 Camp.

SUCRE EN PAIN de première qualité des raffineries de sucre de Boston, en magasin et constamment en mains, à vendre par H. A. NORCROSS & Co.
6 juil. 40, rue Gravier.

CAFE—600 sacs café de la Havane 1re qualité en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ,
24 juin 27, rue Toulouse.

DOUBLONS espagnols et mexicains, à vendre par
PRATS & HERNANDEZ,
26 juin 27, rue Toulouse.

SUCRE en pain de 1ère qualité de la raffinerie de Boston, constamment en mains à vendre par
H. A. NORCROSS & Co.
23 juin 40 Gravier.

AMANDES—300 caisses de 25 livres chacune, amandes d'écorce, dernièrement reçues, à vendre par
J. W. ZACHARIE & Co
3 juillet

JAMBONS assortis, à vendre par
J. VAIRIN & Co.
1 jt

MACARONI—30 caisses macaroni, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
1 juillet 73, rue Royale

CHAMPAGNE—50 paniers Champagne première qualité, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1 juillet 73, rue Royale

VIN blanc—15 demi barriques vin blanc de choix à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1 juillet 73, rue Royale

MERINOS—16 pièces mérinos double chaîne, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1 juillet 73, rue Royale

AMANDES—14 barils amandes en écorce, en bon ordre, convenables pour le marché mexicain, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
23 juin 26, Vieille Levée

VINS—350 barriques vin rouge de Cantenac et 300 caisses vin rouge à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
24 juin 26, Vieille Levée

CAFE de la Havane—60 sacs 1ère qualité, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
24 juin 26, Vieille Levée

CAFE, sucre—Café de St. Yago, en sacs, sucre terré en caisses, et sucre mascovade en boucauts, actuellement en débarquement de la goélette Alex. Washington, de St. Yago de Cuba et à vendre par
KOHN, DARON & Co.
23 juin 26, rue Bienville

BOIS de teinture et cacao—160 tonneaux bois de teint de Tabasco, et quelques sacs cacao, actuellement en débarquement de la goél. [illegible], de Tabasco et à vendre par KOHN, DARON & Co.
23 juin 26, rue Bienville

RUM—30 barils de la Nouvelle-Orléans, sortant de la raffinerie de de Lafayette, en magasin et à vendre par
JOHN A. MERRITT, 33, Camp.
21 juin

NATTES—300 rouleaux de différentes couleurs, à vendre par JOHN A. MERRITT,
22 juin 33, rue du Camp.

CIGARES de la Havane—50 caisses en débarquement à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
3 juillet

CAFE—600 sacs 1ère qualité, café de la Havane, en magasin, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
3 juillet

VIN ROUGE—700 barriques 1ère qualité, débarqué en bon ordre, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
3 juillet

SERINGUES—10 caisses seringues pour hommes, femme et enfans, à vendre par BENJ. LACOSTE,
22 juin rue Royale.

VIN blanc—36 1 2 barriques vin blanc de choix, 60 paniers vin de champagne, 1re, cru, 20 1-2 barriques vin de Madère, à vendre par
26 juin LOISON & SILVESTRE, 73 Royale.

EAU DE SODA, en bouteilles.—Nous recommandons aux personnes qui quittent la ville pour aller à la campagne, cette boisson agréable, rafraîchissante et peu coûteuse.

VALETON & Co.
21 juin Enc. Royale et Douane

SUCRE sur habitation—150 boucauts première qualité, à vendre par BOULIGNY & GANUCHAU,
26 juin 23, Vieille-Levée.

CIGARES de la Havane—200,000 de différentes marques en magasin et en débarquement de la goélette Virginia, Antoinette, à vendre par J. N. RICULFI & Co.
9 juin 44, rue Toulouse.

COTONNADE du Pays—[illegible] du pays pour nègres d'habitations, à vendre par
P. A. HEBRARD & Co,
26 juin 28, Chartres.

TOILE d'emballage d'Ecosse de qualité supérieure—44 pouces, en magasin, à vendre par
WILLIAM FREHN, 78 Douane.
29 juin

CUIR pour harnais, semelles et empeignes en magasin à vendre par J. HALL & A. B. BEIN,
29 juin 85, Nouvelle-Levée

SUCRE—100 boucauts et 12 barils en magasin et à vendre par J. CHALARON,
29 juin 51, Bienville.

SAINDOUX—100 barillets en magasin et à vendre par
J. CHALARON,
29 juin 51, Bienville.

MACHINE A VAPEUR A VENDRE.

UNE machine à vapeur de la force de 14 chevaux neuve et en parfait état, et faite d'une manière qui ne laisse rien à désirer, faite pour un moulin à scie, un moulin à coton, ou un moulin à sucre, sera vendue à bas prix par F. DE LIZARDI & Co,
16 juin 52, Bienville.

TABLEAUX ET GRAVURES.

LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile, nouveaux.

Gravures en adresse représentant Fanny Elssler, Taglioni, Doublé, &c.

Collection complète de gravures reliées, représentant les funérailles de Napoléon, &c. V. & O. VIGNAUD,
7 juin 49, rue de Chartres.

GRAND ASSORTIMENT D'HABITS CONFECTIONNÉS.
Vente au Rabais.

MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, ont en mains un bel assortiment d'habits confectionnés pour l'été qu'ils ont reçu directement de New York et qui est particulièrement convenable pour ce pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Le stock renfermant tout ce qui est nécessaire aux habitans et aux étrangers, et leurs prix seront réduits à la portée des acheteurs. 3 juil

MACHINES POUR BOUGER LES TAPIS—Les soussignés ont pris la résolution de cesser leur commerce de tapis, offrent à vendre tout ce qui leur reste de cet article (qui est fort convenable pour les personnes qui auraient leur commerce) à bas prix au comptant.
24 juin PEET & NORTH, 18 Chartres.

AVIS AUX ARMATEURS DE BATEAUX A VAPEUR.

LES soussignés de bateaux à vapeur désirant se pourvoir de tapis et de toile cirée pour leurs bateaux, pourront s'en procurer aux prix suivants:

Superbes tapis anglais, à la yarde, à $1 la yarde.
Toile cirée de toutes dimensions, à $1 12 1-2 cents la yarde.
PEET & NORTH,
1er juillet 18, rue de Chartres.

SUCRE—25 boucauts, en débarquement de la goëlette Augusta, à vendre par J. CHALARON,
8 juil 51, Bienville

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernant, salut—Attendu que William Delaplaine Walton ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Cour de District du Premier District, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où le dit vente fut enregistrée le 24ème jour de juin de l'année 1841, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Me il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes averties au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qu'elles aient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 24ème jour de juin de l'année 1841, en vertu d'un decret de cette Cour rendu le 18 de février de l'année 1839, dans l'affaire de Sarah M. McCoy, épouse de Thos. T. Bunnell vs Isaac Bell & James S. Wilkins Gallaher, No. 16177, du docket de cette Cour, à laquelle vente le dit William Delaplaine Walton s'est rendu acquéreur pour le prix de douze cent cinquante piastres payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Lacourse, au bout de cette ville, désigné par le No. six et compris au lot No. sept de l'îlet No. vingt-cinq, conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, daté le 25 février 1833. La dite lot mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Lacourse, sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, privilèges et appartenances d'une manière quelconque.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 7 juil A. D. 1841.

16 juin—3, en 30 j. P. LEBLANC, dép. greff

LETTRES DE CHANGE.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE,
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1841

CETTE BANQUE tire sur Paris et Londres.
17 juin G. WILTENBERGER, [illegible]

LA Banque du Commerce tire sur Londres et Paris sur New York, Philadelphie, Baltimore, Pittsburg, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
12 juin GEO. O. HALL, caissier

CHANGE—Traites sur l'Angleterre et New York, à vendre par KOHN, DARON & Co,
6 juil 26, rue Bienville

TRAITES sur Boston, à vendre par
8 juil JOHN A. MERRITT, 33, Camp.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
7 juil J. N. RICULFI & Co.
44, Toulouse

TRAITES sur PARIS à vendre par
7 jt BLANCHARD, EIMER & Co,
26, rue Bienville

TRAITES sur New-York, à vendre par
7 jt SCHMIDT & Co.
60, rue Bienville

TRAITES sur NEW YORK à vendre par
7 jt BLANCHARD, EIMER & Co,
26, rue Bienville

TRAITES sur Boston, à vendre par
6 juil JOHN A. MERRITT, 33, Camp.

TRAITES sur Paris, à vendre par ACO. MOLIER
6 juil—4 9, rue St. Louis.

TRAITES sur Paris, à vendre par
30 juin AUGT. MOLIER, 9, rue St. Louis

CHANGE sur Philadelphie—Traites à vue ou à courtes échéances, à vendre par
24 juin J. ALBERT, 26, St. Louis

LETTRES de change sur Paris, à vendre par
BOUTIN, GALLY & Co,
23 juin 29, rue Toulouse

LETTRES de Change sur Londres à vendre par
23 juin—10 F. DE LIZARDI & Co

LETTRES DE CHANGE sur Baltimore, à vendre par
1 jt J. VAIRIN & Co.

LETTRES de change sur New York, à vendre par
WILLIAM O. HEWES & Co,
1er juil 20, rue Natchez

TRAITES sur Paris, à vendre par
BLANCHARD EIMER & Co
1 juillet 26, rue Bienville

LETTRES de Change sur New York, à vendre par
THAYER & ESCHINO,
1er juillet [illegible]

TRAITES sur la Havane, à vendre par
J. N. RICULFI & Co
26 juin 44, rue Toulouse

TRAITES sur New-York, [illegible] à vendre par
HUGO C. GILDMEISTER,
30 juin [illegible]

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par
CH. BLESLEIN,
No. 11, rue de Chartres

CHANGE sur Philadelphie, à vendre par
25 juin J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

LETTRES de change sur Londres, à vendre par
19 juin GLASON & VLES, 67, Gravier

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par
19 juin WILLIAM & DAVENPORT, [illegible]

CHANGE sur la Havane à vendre par
J. N. RICULFI & Co.

CHANGE—Traites sur l'Angleterre, à vendre par
KOHN DARON & Co.

CHANGE sur Philadelphie, à 90 jours de vue, à vendre par
J. D. DENEGRE, 16 Douane

TRAITES sur Cincinnati à vendre par
STETSON & AVERY,
26 juin 56, rue Gravier

TRAITES sur New York, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co,
24 juin 26, rue Bienville

LA Banque du Commerce tire sur Philadelphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
27 mai GEO. O. HALL, caissier

ESPECES.

ESPECES—Quelques milliers de piastres mexicaines, à vendre par CANTIN, DARAN & Co,
6 juil 11 et 16, rue St. Louis

DOUBLONS espagnols et mexicains—200 doublons espagnols, 100 do mexicains, à vendre par
CUCULLU, LAPEYRE & Co

ESPECES—$4,000, à vendre par PETERS & MILLARD,
30 juin—3 4, Vieille Levée.

PIASTRES Mexicaines à vendre par
21 juin J. M. CABALLERO, 34 V. Levée.

DOUBLONS mexicains à vendre par
21 juin J. M. CABALLERO, 34 V. Levée.

DOUBLONS Mexicains à vendre par
18 juin J. ROBERT & Co, 3 rue des Magasins

ESPECES—3000 piastres [illegible], à vendre par
CANTIN, DARAN & Co
4 juin 11 et 16, rue St. Louis

ESPECES—[illegible] piastres, à vendre par
PETERS & MILLARD,
31 mai 4, Vieille Levée

COMPAGNIE DE BANQUE ET D'AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, le 9 Juillet 1841.

LE Splendide Hotel St. Louis étant aujourd'hui achevé dans un construction élégante, est offert à louer à partir du 1er novembre prochain.

Les personnes qui désirent faire application pour la location pourront obtenir tous les renseignements nécessaires en s'adressant au caissier. Les propositions devront être cachetées et adressées aux président et directeurs de cette institution, avant ou au 30 aout prochain.

Par ordre de la Direction
L. BERNARD, caissier

Pour l'information des personnes résidant dans d'autres parties des Etats Unis et désirant profiter des avantages que pourrait leur offrir cet établissement, nous croyons qu'il est convenable de donner les détails suivans:

L'hotel St. Louis fait partie des bâtimens connus sous le nom de la Bourse de Cité et Hotel St. Louis.—Avant sa destruction par l'incendie qui eut lieu en février 1840 cet édifice était renommé l'orgueil du Sud et sa réédification a été beaucoup améliorée sous le rapport de l'élégance, et rien n'a été négligé pour le rendre agréable.

Il y a une belle entrée dans la rue St. Louis près du vestibule de la Bourse et la rotonde, l'entrée principale est dans la rue Royale, offrant un beau vestibule avec un grand escalier tournant, conduisant aux étages supérieurs de l'Hotel.

Le premier étage est composé d'une grande salle manger de 95 pieds de long, 40 pieds de large et 18 pieds d'élévation—D'une salle à manger pour les dames et d'un salon de société, mesurant chacun 32 pieds sur 21, séparés seulement par une superbe porte à coulisse, de salles pour les [illegible] deux petites chambres séparées par un boudoir communiquant des appartemens des dames, au-dessus du [illegible] condent dans la rue St. Louis, et conduisant aussi à la partie salle de bal qui se trouve au-dessus de la Bourse, laquelle ne fait pas partie de la location offerte—présentement à bail.

Le second étage se compose de 4 chambres faisant face à la rue Royale mesurant chacune 21 pieds sur 21, il aura même chacune de 8 pièces, mesurant 30 pieds sur 16 et 16 sur 16 [illegible] toutes par des portes de communication, à dito 16 sur 16 et deux chambres de 20 sur 12, le tout convenable pour des familles.

Le troisième étage ayant une façade de 100 pieds de face à la rue Royale, s'étend encore sur la rue St. Louis de la rue Royale à la rue Chartres, 220 pieds, comprend 64 chambres de 16 pieds à pouces sur 16.

En outre des appartemens ci-dessus désignés, il se trouve au-dessus du troisième étage, une chambre faisant face à la cour de 40 pieds sur 16;

Les cuisines et celliers sont au rez-de-chaussée et mesurent 64 pieds sur 31, au-dessus desquels se trouvent 11 chambres à domestiques de 18 pieds sur 16 et un escalier de décharge et conduisant à toutes les étages.

Indépendamment de beaucoup d'autres avantages, cet hôtel sera [illegible] gaz, et l'établissement possède deux grandes citernes dans la cour, de [illegible] gallons d'eau.

16 juil L. BERNARD, caissier

A VENDRE—200 sacs de sel gros et fin de Liverpool, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
3 juillet 26, rue Bienville

BELLES MONTRES—Les soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de montres en or, Lépine pour dames et pour hommes, de différentes formes—Aussi, montres en or et argent à chaîne, de Bréguet, de Tobias, Jackson et Harrison, qu'ils offrent à des prix modérés et garantis marchant bien.
HYDE & GOODRICH,
24 juin 15, rue de Chartres

EAU DE COLOGNE—Véritable eau de Cologne de Marina Farina, à vendre par HYDE & GOODRICH,
24 juin 15, rue de Chartres

BEAUX FUSILS & CARABINES à vendre par les soussignés un grand assortiment de beaux fusils doubles garantis des meilleures fabriques, aussi de Tiffany et Brothers, garanties, munitions de chasse, poire à poudre et autres équipages de chasse.
HYDE & GOODRICH,
24 juin 15, rue de Chartres

AIGUILLES—Les soussignés viennent de recevoir un nouvel assortiment de belles aiguilles de toutes les numéros.

Seulement garanties celles timbrées Hyde & Goodrich.
A vendre en gros et en détail. HYDE & GOODRICH,
24 juin 15, rue de Chartres

ARGENTERIE—Les soussignés offrent à vendre, un assortiment complet d'argenterie qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages, consistant en couverts de table, desserts, thé, service, &c. &c., garantie contrôle. HYDE & GOODRICH,
24 juin 15, Chartres

ARTICLES de poche—Les canifs de Limerick, Ivoire et à poche et autres articles à vendre par
HYDE & GOODRICH,
24 juin 15, rue de Chartres

REFRIGERATEURS, en gl trois—60 armoires, à l'usage convenable pour des familles, les steamers, les Hotels &c. &c., à vendre par WM. GRANT,
19 juin 28, rue de la Douane

PENDULES en cuivre nouvellement inventées, allant 30 heures; même pendule en bois avec ornements et de différents genres, garanties et à vendre par
WM. GRANT,
19 juin 28 rue de la Douane

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités;
BRIQUES du lac,
SABLE, CHAUX du Nord,
PIEUX, MERRAINS, &c. &c. à vendre par
CHAUCHON & LEROY,
1 jt Chemin Gentilly, entre St-Claude et Tricou.

CHAUX,
BRIQUES,
SABLE,
BOIS DE CHAUFFAGE, &c.

Constamment en vente, par le soussigné en [illegible] Bayou Road, [illegible]
25 juin— CHS. WHITNEY

CHAPEAUX de Panama—[illegible] 100 douz. chapeaux de paille de différentes qualités, convenables aux habitans, à vendre par
16 juin J. W. ZACHARIE & Co.

No. 148

BY BUL[illegible]
NO. [illegible]

[illegible]